



INFORMATION

Au public

Santé Publique

Que faire de ses anciennes radiographies ?

Jeter ses anciennes **radiographies médicales** est fortement déconseillé. En tout cas pas n'importe quand, et encore moins n'importe où. Elles sont en effet des éléments précieux pour « suivre » l'évolution de notre état de santé. Et puis... elles contiennent des composants très peu biodégradables (lorsqu'ils le sont...) et notamment des matières plastiques et des sels d'argent. Devons-nous pour autant les conserver toutes ? Et dans le cas contraire, où et quand s'en débarrasser ?

Il est conseillé aux patients de conserver toutes leurs radiographies. Et cela, même si les établissements de santé sont tenus de conserver tous les dossiers médicaux « pendant 20 ans après le dernier contact (qu'ils ont eu) avec le patient. Pour les enfants, (ils doivent même les conserver) au moins jusqu'à la date de leur 28e anniversaire ». Le [décret n° 2006-6 du 4 janvier 2006](#) précise que « par analogie, il est souhaitable que l'archivage interne du service de radiologie prévoit, pour les malades externes, une conservation de la même durée ». Il devrait donc en théorie, être possible de retrouver une copie de toutes les radiographies effectuées en France.

En revanche, une fois qu'un patient est décédé, ces radiographies n'ont plus besoin d'être conservées. Elles ne doivent cependant pas être éliminées n'importe comment. Pour éviter de polluer gravement l'environnement (mais aussi pour préserver le secret médical), elles ne doivent jamais être jetées avec les déchets ménagers.

S'en débarrasser sans polluer

Les radiographies sont des déchets dangereux. Elles contiennent en effet des sels d'argent que les installations de traitement des ordures ménagères ne peuvent gérer. Si des radiographies sont jetées à la poubelle, l'argent qui est un **métal lourd** comme le mercure, sera libéré dans l'environnement ; il en résultera une pollution des eaux et des sols. Par ailleurs, il n'est pas anodin de savoir qu'une radiographie abandonnée dans la nature, aura besoin de plus de 300 ans pour se dégrader !

Des collectes particulières existent, sous forme de dépôt dans une urne.

La société Rhône-Alpes Argent pour sa part, recueille ces déchets dangereux et reverse une partie de l'argent ainsi recueilli à la Ligue contre le cancer...

Voici ci-dessous les points de collecte au plus près de la Commune :

VIENNE : déchetterie – Chemin de St Alban

VIENNE : pharmacie Bertoia – 11 Place du 19 Mars

ST JEAN DE BOURNAY : pharmacie Saint Jamais – 39 Rue Pasteur.